Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-212203418-20260624-DELIB_44_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TRAMAIN

Séance du 24 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre juin, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Benoit DESPRES, Maire

Présents : DESPRES Benoit, Maire, ESNAULT Patrick, HESRY Catherine, BARON Sylvain, PIAN Laure, adjoints, RABARDEL Céline, JEHAN Roland, DUCHENE Catherine, AMELOT Guy, FERET FILHOL Gwénola, PESTEL Véronique, THOMMAS Christian, GAIGNEUX Cyrille, GUITTON Caroline.

Absent : LEFEUVRE Cédric

Secrétaire de séance : FERET FILHOL Gwénola

Nombre : conseillers en exercice : 15 présents : 14 votants : 14

Date de la convocation : 16/06/2026

2026-44 :Désignation d'un délégué référent au SDIS

VU la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs- pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels
Vu l'article D.731-14 du code de la sécurité intérieure
En application de l'article 13 de la loi du 25 novembre 2021 citée en référence, le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 complète le code de la sécurité intérieure par un nouvel article, l'article D 731-14
Cette désignation doit avoir lieu dans les six mois qui suivent l'installation du Conseil Municipal,
Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du Conseil Municipal, ce correspondant, sous l'autorité du Maire, peut :
-participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et secours qui relève de la Commune
-concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et la sensibilisation des habitants aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde
-concourir à la mise en œuvre par la Commune de ses obligations de planification et d'information préventive
-concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la Commune

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-212203418-20260624-DELIB_44_2026-DE

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- DESIGNE, Monsieur BARON Sylvain, référent correspondant Incendie et Secours de la Commune de TRAMAIN

Pour : 14 Contre : / Abstention : /

La secrétaire
FERET FILHOL Gwénola

PEC
Le Maire
DESPRES Benoit

Mairie de Tramain (Côtes d'Armor)